



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le LUNDI VINGT-NEUF JUIN à 21h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 09
- Ayant pris part aux délibérations : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – M. SOUBIELLE Gilles – Mme BROTTTO Valérie – M. AGGERI Stéphane - Mme GUIDEL Françoise

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme CLARA Christine à M. PUIGREDO Henri
Mme HENRIC Muriel à M. VAILLS Serge

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme CLARA Christine
Mme HENRIC Muriel

NON EXCUSÉ : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 a été adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 29 juin 2026 à 21h00

.....
DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – N°DEL-2026-063

OBJET : REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DE VALORISATION DES TERRES DE FORMIGUÈRES ET MATEMALE

Le Maire,

Expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de représentants pour l'association de valorisation des terres de Formiguères et Matemale.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par voie de délibération.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à présenter les candidatures.

M. Serge VAILLS et M. Jean-Noël GOULLIER sont proposés candidats pour occuper les fonctions de représentants.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Association de Sauvegarde et de mise en valeur des terres des communes de Matemale et Formiguères du 21 septembre 2018 ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue des membres présents et représentés, et à la suite du vote à main levée, Madame BROTT Valérie ayant voté contre.

DECIDE

Article 1 :

De désigner M. Serge VAILLS et M. Jean-Noël GOULLIER en qualité de représentant pour l'association de valorisation des terres de Formiguères et Matemale.

Article 2 :

Dit que la présente désignation est faite pour la durée du mandat municipal restant à courir.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la Présidente de de l'Association de Sauvegarde et de mise en valeur des terres des communes de Matemale et Formiguères et au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et la notifier à la Présidente de de l'Association de Sauvegarde et de mise en valeur des terres des communes de Matemale et Formiguères.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Serge VAILLS



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre KERIVEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

N°DEL-2026-063